



Visa de l'AMMC sur le prospectus relatif à l'émission d'actions ordinaires à travers une augmentation de capital par apport en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux -AMMC- a visé, en date du 05 décembre 2019 sous la référence N° VI/EM/030/2019, le prospectus relatif à l'émission d'actions ordinaires à travers une augmentation de capital par apport en numéraire et par compensation avec des créances liquides et exigibles.

Le prospectus visé par l'AMMC est constitué de :

- La note d'opération ;
- Le document de référence de Douja Promotion Groupe Addoha enregistré par l'AMMC le 05 décembre 2019 sous la référence EN/EM/013/2019.

Le prospectus visé par l'AMMC est :

- Tenu à la disposition du public :
 - Au siège social de Douja Promotion Groupe Addoha au Km 7, Route de Rabat - Aïn Sebâa Casablanca ;
 - Chez Attijari Finances Corp. au 163 avenue Hassan II, Casablanca, Maroc ;
 - Chez BMCE Capital Conseil au 63, Boulevard Moulay Youssef – 20 000 Casablanca ;
- Disponible au siège de la Bourse de Casablanca et sur son site internet : www.casablanca-bourse.com ;
- Disponible sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma.

Un extrait de ce prospectus est disponible sur le site de Douja Promotion Groupe Addoha : (<http://www.groupeaddoha.com/fr/wp-content/uploads/2019/12/Ob%C3%A9lisque-Extrait-prospectus-AK.pdf>)

Par ailleurs, des résumés du prospectus en langue arabe et anglaise seront publiés incessamment sur le site de Douja Promotion Groupe Addoha.